

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 5 OCTOBRE 2015 - 19 h 00**

Le cinq octobre deux mil quinze, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 31 août 2015, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 14

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. DONGE Yves, M. BALLOUHEY François, Mme Christelle LANDEFORT, M. SOTON Emmanuel, M. JAY Patrick, Mme Florence DAUSSY, M. Richard TRAVERSIER, Mme Catherine BRUN, Mme BONGARD Gwenaëlle, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme CLUZE Annie, Frédéric OLLIER-FAURE.

Absents excusés : , Mme BROC Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

SEANCE n° 09-2015 - DELIBERATION N°01 : Transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la communauté de communes

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-17
- **Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 20 novembre 2014 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes et la prise de compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques »
- **Vu** la notification par courrier de la communauté de communes en date du 23 septembre 2015 du transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques »

Le Maire explique au conseil municipal que la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin s'est engagée en 2014 dans une démarche de partenariat avec le conseil départemental de l'Isère en faveur de la constitution d'un réseau d'initiative publique (RIP) de couverture très haut débit. Ce projet vise à desservir en fibre optique, dans une première phase de 7 ans, 71 % des foyers isérois et 90 % des entreprises iséroises.

Afin de mettre en œuvre ce projet en partenariat avec le Département, la communauté de communes a délibéré le 20 novembre 2014 pour se doter de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Or, en application de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de cette compétence devient effectif par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère modifiant les statuts de la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin, sous réserve d'une délibération concordante des conseils municipaux se prononçant à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population) dans un délai de 3 mois à compter de la notification par l'EPCI.

C'est pourquoi le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour approuver le transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 10-2015 - DELIBERATION N°03 : Extinction de l'éclairage public au Lotissement « L'Orée des Vignes » et au lotissement « Les Cottages de l'Isère »

La question de l'éclairage public devient un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, à la fois Énergétique, économique et écologique. Le concept d'«éclairer juste» semble apporter une définition consensuelle et confirme l'intérêt collectif qui doit guider notre action en la matière.

Considérant la nécessité de lutter contre les pollutions lumineuses et pour engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie, M. Le Maire propose une extinction de l'éclairage public au Lotissement « l'Orée des Vignes » ainsi qu'au Lotissement « Les Cottages de l'Isère ». L'éclairage public sera interrompu de 23h30 à 5h30.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte le principe de couper l'éclairage public aux deux lotissements désignés ci-dessus.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Seance n°10-2015 – Délibération n° 3 : Décision modificative n° 1 Budget de l'eau

| Désignation | Diminution | Augmentation |
|---|-------------------|-------------------|
| D 611 : Sous-traitance générale | 2 038.00 € | |
| D 6262 : Frais de télécommunications | | 300.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 2 038.00 € | 300.00 € |
| D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom | | 712.00 € |
| D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll | | 396.00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | | 1 108.00 € |
| D 6541 : Créances admises en non-valeur | | 400.00 € |
| D 658 : Charges diverses de gestion co.. | | 100.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante | | 500.00 € |
| D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.) | | 130.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | | 130.00 € |

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Questions diverses :

a/ Redevance Ordures Ménagères – point sur les impayés (500 000.00 €) – compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes en date du 13 octobre 2015. La Commune de ST LATTIER a choisi de rester au mode de paiement à la redevance. La Commune va essayer de récupérer le fichier des mauvais payeurs auprès de la communauté de Communes.

b/ Plan communal de sauvegarde : 3 équipes ont été formées lors de cette réunion :

- Reconnaissance (Yves DONGE – Catherine BRUN- Patrick JAY – Frédéric OLLIER-FAURE – Jean-Pierre RIFFARD)
- Logistique (Christelle LANDEFORT - Richard TRAVERSIER – emmanuel SOTON)
- Hébergement (François BALLOUHEY – Gwenaëlle BONGART – Annie CLUZE)

Le Directeur opérationnel de Secours (DOS) est M. PAYEN Raymond

c/ Réunion du PLU : pour les réunions POS PLU, il faut rajouter Mrs Richard TRAVERSIER et Frédéric OLLIER-FAURE

d/ Prévoir une réunion avec les utilisateurs de la bascule pour fixer les tarifs permettant de payer les charges.

e/ journée de la chasse : 18 octobre 2015

e/ La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 2 novembre 2015 à 19 heures.

La séance est levée à 21h15.